



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05-200

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO E-25-02-200 AFIN DE FOURNIR UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET CORRIGÉE DES DÉPENSES LIÉES À L'EMPRUNT QUI SERVIRA À FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR CHEMIN KILMAR (BELVÉDÈRE)

- ATTENDU** que le Conseil municipal a décrété, par le biais du règlement numéro E-25-02-200, un emprunt de 616 490\$ afin de financier des travaux de réfection sur une portion du chemin Kilmar ;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter des correctifs quant à l'objet du règlement, de décrire de façon détaillée la dépense prévue, d'indiquer le montant et le terme de l'emprunt ainsi que son mode de remboursement ;
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné en même temps que le dépôt du projet de règlement à la séance tenue le 13 mai 2025 ;
- ATTENDU** que les membres du Conseil municipal déclarent, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avoir reçu une copie dudit amendement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;
- ATTENDU** que des copies de l'amendement étaient à la disposition du public à des fins de consultation ;
- ATTENDU** que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR XX ET RESOLU QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05-200 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 OBJET**

Le présent amendement au règlement E-25-02-200 a pour objet de venir préciser les obligations devant être indiquées et détaillées dans tout règlement en matière d'emprunt afin de respecter les formalités impératives nécessaires à la validité de l'emprunt ainsi qu'à son mode de remboursement.

#### **ARTICLE 3 DÉTAIL DES DÉPENSES**

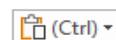
Le détail des coûts est présenté dans le tableau suivant et prévoit une dépense totale s'élevant à 1 955 508.22\$ incluant les taxes. La municipalité a reçu une confirmation d'une subvention provenant du ministère des Transports du Québec au montant de 1 339 230.00\$.

**RÈGLEMENT 2025-05-200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT E-25-02-200**  
Estimation des coûts pour la réfection du Chemin Kilmar (Belvédère)

Coût direct du projet		1 417 343.06 \$
Frais d'ingénierie et services professionnels	10%	141 734.31 \$
Contingence	10%	141 734.31 \$
Sous-Total avant taxes		1 700 811.67\$
TPS	5%	- \$
TVQ (50%)	9.975%	84 827.98 \$
Sous - Total après Taxes nettes		1 785 639.65 \$
Escompte, Financement temporaire et autre frais		170 081.17 \$
TOTAL		1 955 720.00 \$

SIGNATURE :  Francois Rioux  
Directeur Général

29-01-25  
DATE



**ARTICLE 4 MONTANT ET TERME DE L'EMPRUNT**

Au terme de ses calculs tels que détaillés à l'ANNEXE 1 du présent règlement, la Municipalité a évalué que le montant de l'emprunt s'élèverait donc à la somme de 616 490.00\$ sur un terme de remboursement échelonné sur 20 ans. Le taux d'intérêt applicable est de 5.75% et représente la somme de 52 663.00\$.

**ARTICLE 5 MODE DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT**

Le Conseil municipal consent aux modalités de remboursement de l'emprunt qui lui ont été présentées de façon claire et détaillée tel que stipulé à l'Annexe 1 du présent document.

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts ainsi qu'au remboursement en capital des échéances annuelles dudit emprunt, il est, par le présent règlement, statué qu'il sera imposé et prélevé, une taxe spéciale annuelle à taux suffisant sur chaque immeuble imposable situé sur l'ensemble de son territoire. Cette taxe spéciale sera en vigueur pour la durée totale du terme de l'emprunt d'après la valeur telle qu'inscrite au rôle d'évaluation en vigueur annuellement.

**ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Grenville-sur-la-Rouge, ce 10 juin 2025.

\_\_\_\_\_  
Tom Arnold  
Maire

\_\_\_\_\_  
François Rioux  
Directeur général et Greffier-trésorier

<b>AVIS DE MOTION :</b>	<b>13 mai 2025</b>
<b>PRÉSENTATION/DÉPOT PROJET DE RÈGLEMENT :</b>	<b>13 mai 2025</b>
<b>ADOPTION DU RÈGLEMENT :</b>	<b>10 juin 2025</b>
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	<b>11 juin 2025</b>

## ANNEXE 1



### FICHE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

[\(Pour vous aider à compléter ce formulaire, veuillez consulter le guide\)](#)

<b>1</b>	<b>Renseignements généraux</b>									
Nom de l'organisme municipal Grenville sur la Rouge		Code géographique 76052	Numéro du règlement E-25-02-200-Kilmar							
<b>2</b>	<b>Identification de l'emprunt et du service de la dette à la charge de l'organisme municipal</b>									
				<b>MONTANT</b>						
Total des dépenses prévues au règlement :				1 955 720 \$						
<b>À déduire : crédits affectés directement au financement des dépenses</b>										
Subventions confirmées et payées comptant :		1 339 230 \$	+							
Contributions du fonds général, d'autres fonds et des réserves financières :		-	+							
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés (voir la section 6) :		-	+							
Autres / préciser :		-	+							
<b>Total :</b>				- 1 339 230 \$						
<b>Emprunt prévu au règlement à approuver par le ministre :</b>				= 616 490 \$						
<b>À déduire : montants à percevoir après l'approbation de la ministre</b>										
Subventions payées comptant et/ou payables sur plusieurs années :		-	+							
Autres / préciser :		-	+							
<b>Total :</b>				- - \$						
<b>Emprunt à la charge de l'organisme municipal à répartir pour le service de dette ci-dessous :</b>				= 616 490 \$						
<b>Utiliser une ligne par terme prévu au règlement</b>										
Emprunt de :	616 490 \$	Le taux d'intérêt est de :	5.75%	pour une durée de :	20 ans	52 663 \$				
Emprunt de :	-	Le taux d'intérêt est de :	-	pour une durée de :	-	-				
Emprunt de :	-	Le taux d'intérêt est de :	-	pour une durée de :	-	-				
Emprunt de :	-	Le taux d'intérêt est de :	-	pour une durée de :	-	-				
<b>Total :</b>	616 490 \$	<b>Service de la dette total annuel à répartir à la section 4 :</b>		52 663 \$						
<b>3</b>	<b>Répartition du service de la dette entre les contribuables ( % )</b>									
Ensemble de la municipalité		100.00%	+	Riverains		+	Secteur		=	100.00%
<b>4</b>	<b>Fardeau fiscal annuel du contribuable concerné</b>									
<b>A - CHARGE FISCALE LIÉE À L'EMPRUNT POUR LE CONTRIBUABLE MOYEN</b>										
Territoire concerné et mode d'imposition	Répartition à la charge des contribuables (\$)	Assiette totale imposable	Unité moyenne imposable	Charge fiscale du contribuable						
<b>Imposition selon l'évaluation</b>										
Ensemble de la municipalité	52 663 \$	÷ 625 589 700 \$	x 269 410 \$	= 22.68 \$						
Secteur ou riverains		÷	x	= - \$						
<b>Imposition selon la superficie</b>										
Ensemble de la municipalité		÷	x	= - \$						
		(en mètres carrés)	(en mètres carrés)							
Secteur ou riverains		÷	x	= - \$						
		(en mètres carrés)	(en mètres carrés)							
<b>Imposition selon l'étendue en front</b>										
Ensemble de la municipalité		÷	x	= - \$						
		(en mètres)	(en mètres)							
Secteur ou riverains		÷	x	= - \$						
		(en mètres)	(en mètres)							
<b>Imposition selon une tarification (compensation par unité, compteur, etc.)</b>										
Ensemble de la municipalité		÷	x	= - \$						
		(unité, compteur)	(unité, compteur)							
Secteur ou riverains	-	÷	x	= - \$						
		(unité, compteur)	(unité, compteur)							
<b>Total du service de la dette :</b>	52 663 \$		<b>TOTAL (A)</b>	22.68 \$						
<b>B - FARDEAU FISCAL ACTUEL</b>										
Taxe(s) générale(s) sur la valeur foncière:	taux	0.57 \$	/ 100 \$ X évaluation	269 410.00 \$	= 1 526.21 \$					
Tarification :	eau	500.00 \$	+ égouts		+ ordures	155.00 \$	= 655.00 \$			
Autres taxes, préciser : Taxes spéciales Sûreté du Québec + Quote-part MRC, Service de la dette				708.28 \$						
			<b>TOTAL (B)</b>	2 889.49 \$						
<b>Total du fardeau fiscal :</b>			<b>(A + B)</b>	2 912.17 \$						

<b>5</b>	<b>Disponibilité du fonds général, d'autres fonds et de réserves financières</b>								
L'organisme municipal dispose actuellement des crédits pour un montant de _____ - \$ provenant du fonds général, de tout autre fonds et de réserves financières pour l'affecter au présent règlement.									
<b>6</b>	<b>Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés</b>								
<p>À compléter si vous utilisez un seul solde disponible de règlements d'emprunt fermés. Si plusieurs soldes disponibles sont utilisés, voir l'annexe qui se trouve sur le site du MAMH.</p> <p>Numéro du règlement dont l'objet est <b>entièrement</b> terminé : _____</p> <p>Montant de l'emprunt financé : <span style="float: right;">_____ - \$</span></p> <p>Plus l'appropriation des autres sources de financement : <span style="float: right;">+ _____ - \$</span></p> <hr/> <p>Total du financement permanent : <span style="float: right;">_____ - \$</span></p> <p>Moins les dépenses affectées à ce règlement : <span style="float: right;">- _____ - \$</span></p> <hr/> <p>Solde disponible au règlement considéré : <span style="float: right;">_____ - \$</span></p> <p>Moins la partie déjà affectée à d'autres fins : <span style="float: right;">- _____ - \$</span></p> <p>Moins la partie affectée au présent règlement : <span style="float: right;">- _____ - \$</span></p> <hr/> <p>Solde disponible résiduel : <span style="float: right;">_____ - \$</span></p>									
<b>7</b>	<b>Dépenses engagées</b>								
<p>En vertu des articles 544.1 de la Loi sur les cités et villes ou 1063.1 du Code municipal du Québec, le renfouement du fonds général pour les dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement ne doit pas excéder 5 % des dépenses prévues au règlement. Le taux est de 10 % si le règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter.</p> <p>En date du <u>27 janvier 2025</u>, la dépense engagée au règlement no <u>E-25-02-200-Kilmar</u> est de <u>3 360 \$</u></p>									
<b>8</b>	<b>Zone d'intervention spéciale (ZIS)</b>								
<p>entièrement réalisé à l'extérieur du territoire d'application de la ZIS? <span style="margin-left: 100px;">Oui <input checked="" type="checkbox"/></span> <span style="margin-left: 20px;">Non <input type="checkbox"/></span></p> <p>Si non, confirmez-vous que les interventions qui seront effectuées à l'intérieur du territoire d'application de la ZIS respectront les règles particulières prévues par le décret? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>									
<b>9</b>	<b>Attestation des renseignements fournis</b>								
<p>Je, _____, _____ (fonction), certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Date</td> <td style="width: 25%;">Numéro de téléphone</td> <td style="width: 25%;">Poste</td> <td style="width: 25%;">Signature :</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table> <p>Courriel : _____</p> <p><b>Documents à transmettre, dans la plupart des cas, pour obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Avis de motion <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>2) Extrait du procès-verbal ou résolution pour le dépôt du projet de règlement <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>3) Copie du projet de règlement déposé incluant ses annexes <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>4) Résolution d'adoption du règlement, le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>5) Copie certifiée conforme du règlement <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>6) Annexes du règlement, dont une estimation de la dépense détaillée, signée et datée conformément au règlement <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>7) Copie du document confirmant le versement d'une subvention, le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>8) Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter <input type="checkbox"/></li> <li>9) Certificat de publication de l'avis public <input type="checkbox"/></li> <li>10) Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter <input type="checkbox"/></li> <li>11) Autres documents pertinents en cas de scrutin référendaire <input type="checkbox"/></li> <li>12) Fiche de règlement d'emprunt remplie et signée <input checked="" type="checkbox"/></li> </ol> <p>*** L'envoi de l'ensemble de la documentation contribue à l'efficacité de traitement de votre demande ***</p> <p><b>Pour expédier les documents :</b> Utiliser le Système de transmission des actes financiers pour approbation (STAFA) accessible à partir du <a href="#">Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR)</a></p> <p>Pour joindre la Direction de l'accompagnement et des finances municipales : stafa@mamh.gouv.qc.ca ou 418 691-2010</p>		Date	Numéro de téléphone	Poste	Signature :				
Date	Numéro de téléphone	Poste	Signature :						

<b>9</b>	<b>Attestation des renseignements fournis</b>								
<p>Je, <u>FRANCOIS RIOUX</u>, <u>Directeur général</u>, certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts. (fonction)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Date</td> <td style="width: 25%;">Numéro de téléphone</td> <td style="width: 25%;">Poste</td> <td style="width: 25%;">Signature :</td> </tr> <tr> <td><u>2025-01-29</u></td> <td><u>819-242-8762</u></td> <td></td> <td><u>F. Rioux</u></td> </tr> </table> <p>Courriel : <u>FRIOUX @ GSMR.CA</u></p>		Date	Numéro de téléphone	Poste	Signature :	<u>2025-01-29</u>	<u>819-242-8762</u>		<u>F. Rioux</u>
Date	Numéro de téléphone	Poste	Signature :						
<u>2025-01-29</u>	<u>819-242-8762</u>		<u>F. Rioux</u>						